

## **Procès Verbal de la réunion du Conseil Municipal**

L'an deux mille vingt-trois, **le jeudi 7 décembre** à 20 heures 00.

le Conseil Municipal légalement convoqué le 29 novembre 2023, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Mme GAUTHIER PACOUD Sandrine, Maire.

Etaient présents : CACHOT Jean, PEAN Franck, BAIGUE Xavier, PETITCOLAS Alain  
ROUSSEL Frédéric, SORNAY Jean-Paul, conseillers.

Absents excusés : BERREZ Serge, BERTHET Audrey (ayant donné procuration), CABUT Danielle, , RINGENBACH Sandra.

*Quorum* : 6 conseillers présents nécessaires (pouvoirs non comptabilisés dans les présents)

Secrétaire de Séance : Baigue Xavier a été élu secrétaire de séance à l'unanimité.

### **Ordre du jour de la séance :**

1. Approbation du compte-rendu du conseil du 28 septembre 2023
2. Délocalisation temporaire du lieu de réunion du Conseil Municipal
3. Point par le 1er adjoint sur les dossiers bois/forêt et travaux communaux ;
  - 3.1. Point sur les travaux mairie
  - 3.2. Retour réunion sur les biens sans maître
4. Point par le 2<sup>ème</sup> adjoint sur les dossiers affaires sociales, vie associative, espaces verts et communication ;
  - 4.1. Mise en place de la prime inflation
5. Point par le 3<sup>ème</sup> adjoint sur les dossiers eau et réseaux ;
  - 5.1. DECI : Projet d'installation de 2 réserves incendie route de Lons et déplacement d'un poteau incendie.
6. Validation RODP Orange
7. Délibération du Quart (pour mandatement des investissements début 2024)
8. Questions diverses

---

### **1. Approbation du compte-rendu du conseil du 28 septembre 2023**

Procès verbal approuvé par les membres présents lors de la réunion

### **2. Délocalisation temporaire du lieu de réunion du Conseil Municipal**

Dans le cadre des travaux de réhabilitation de la mairie, les réunions du conseil municipal doivent être délocalisées. Aucun espace public n'étant disponible, le propriétaire du camping a proposé de mettre à disposition la salle d'accueil du camping, accessible pour tout public. Une délibération validant ce choix sera envoyée en préfecture afin de recueillir l'aval des services de légalité de la Préfecture

### **3. Point par le 1er adjoint sur les dossiers bois/forêt et travaux communaux ;**

#### **3.1. Point sur les travaux mairie**

Suite à démolition de la couche apparente du plafond de l'ancien appartement et de tranchées creusées dans le sol actuel, il s'avère que ces derniers ne sont pas compatibles pour recevoir une bonne isolation. Un devis par l'entreprise adjudicataire du lot « Maçonnerie » a été sollicité. Le montant important du surcout nécessite une argumentation car le % acceptable de dépassement des marchés

est atteint. Après échanges et discussions, le montant de 14 000 € (plus values et moins values) est validé

### 3.2. Retour réunion sur les biens sans maître

Retour du 1er adjoint sur les biens sans maître (Les biens sans maître sont ceux qui ne relèvent pas des successions en déshérence) dans la forêt se trouvant sur le territoire de la commune. 8 parcelles forestières seraient concernées sur la commune, mais des informations complémentaires de la part de l'Association des Communes Forestières sont en attente

## 4. Point par le 2ème adjoint sur les dossiers affaires sociales, vie associative, espaces verts et Communication

4.1 Mise en place de la prime inflation pour la Mme DONJON Laurence secrétaire de mairie, proratisée en fonction du nombre d'heure hebdomadaire.

## 5. Point par le 3ème adjoint sur les dossiers eau et réseaux

5.1. DECI : Projet d'installation de 2 réserves incendie route de Lons et déplacement d'un poteau incendie. Dans le cadre de la mise en place de l'arrêté validant la DECI, le bureau d'études ED TECH s'est rapproché du SDISS qui impose l'installation de réserves incendie à proximité de l'Entreprise NEW HOLLAND et JD Carrelage, les bornes en fonction à proximité étant soit trop éloignées, soit insuffisante en terme de puissance

## 6. Validation RODP Orange

Validation de la redevance versée par Orange pour l'occupation des sols soit 109.94 euros

## 7. Délibération du Quart (pour mandatement des investissements début 2024)

Cette décision permet à Mme le Maire de payer certaines factures d'investissements avant le vote du budget 2024, à hauteur de 77 727 euros.

## 8. Questions diverses.

Point SIVOS sur les arrêts maladie pour le groupe scolaire de Pont de Poitte,

Fin de la séance à 22h10